

SECURISER LES REMBOURSEMENTS DE CREDITS DE TVA DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA

Gérard Chambas
CERDI-CNRS, Université d'Auvergne

Conférence FMI-UEMOA

**« Coordination fiscale en UEMOA : évaluer le passé et tracer
l'avenir »**

Dakar, 30 avril-2 mai 2014



Introduction

- Rôle essentiel de la fiscalité indirecte interne dans la transition fiscale des pays UEMOA
- *Recettes de TVA : objectif de premier rang*
- *Neutralité économique de la TVA : objectif de second rang*, d'où une faible priorité accordée aux remboursements de crédits de TVA
- Faible priorité pour la neutralité économique : facteur de risque pour la transition fiscale et l'attractivité des pays de l'UEMOA

Démarche proposée

I Pourquoi un remboursement fluide des crédits de TVA constitue une condition de neutralité et de pérennité de la TVA ?

II Situation des remboursements des crédits de TVA dans la zone UEMOA

III Quelles orientations envisager pour un remboursement fluide des crédits de TVA ?



I Remboursement des crédits, condition de neutralité et pérennité de la TVA

- Origine des crédits de TVA
- Remboursement fluide des crédits, condition non seulement
 - de la neutralité économique de la TVA (évite surcharges fiscales sur les équipements, les exportations, ...)
 - , mais ausside la pérennité et de la cohérence de la TVA (réduit la demande d'exonérations)

II Remboursement des crédits de TVA : situation dans les pays de l'UEMOA

- Par rapport aux bonnes pratiques et compte tenu de la nature de trop-perçu fiscal des crédits de TVA
 - Dispositions « plancher » de la Directive TVA de l'UEMOA
 - Législations nationales restrictives
 - Pratiques administratives en retrait par rapport aux législations nationales

- Précomptes et second taux de TVA, facteurs supplémentaires de formation de crédits de TVA



II Remboursement des crédits de TVA : encore des palliatifs et des dispositifs inefficaces

- Palliatifs mis en œuvre dans les pays de l'UEMOA
 - Prévention de formation des crédits de TVA à travers des dispositifs dérogatoires
 - Recherche d'alternatives à un paiement « cash »

- Dispositifs contraires à un remboursement fiable
 - Rembourser les crédits de TVA comme une dépense budgétaire
 - Formalités et contrôles dissuadant de déclarer des crédits de TVA

III Pour des remboursements fluide des crédits de TVA dans les pays de l'UEMOA

Délais raccourcis et allègement des procédures

- Circuits administratifs courts
- Système intégré de traitement de l'information ; échanges d'informations automatiques avec Douane et gestionnaire des marchés publics (conditions de recoupements efficaces)
- Télé-procédures, facteur de réduction des délais
- Introduction d'une analyse-risque dans les procédures de contrôle
- Allègement des procédures de contrôle (contrôles a posteriori, contrôles ponctuels)
- Paiement d'intérêts moratoires en cas de retard dans le remboursement des crédits de TVA



III Quelle législation favorable à un remboursement fluide des crédits de TVA ?

- Préserver l'unicité du taux de TVA afin de prévenir la formation des crédits de TVA
- Renoncer à l'application de précomptes de TVA
- Eviter les régimes suspensifs de TVA difficiles à contrôler
- Appliquer systématiquement le mécanisme de TVA pour éviter la formation de crédits fictifs



III Un compte séquestre pour sécuriser les remboursements des crédits de TVA : une étape à franchir

- Création d'un compte séquestre auprès de la Banque centrale pour sécuriser le financement des remboursements
- Assurer le financement automatique du compte séquestre



III Compenser les pertes de recettes de TVA consécutives à un remboursement fluide des crédits de TVA

- Réforme de la législation de TVA : un élargissement de l'assiette combiné avec un taux unique modéré
- Une administration plus efficace de la TVA : des perspectives de progression le plus souvent importantes
- L'apport des droits d'accises



Conclusion

- **Priorité pour un remboursement fluide des crédits de TVA : condition d'une transition fiscale réussie et d'un renforcement de l'attractivité économique des pays de l'UEMOA**
- **Incitation à franchir une nouvelle étape dans la modernisation de la TVA**
 - **Législation de TVA : élargissement drastique de l'assiette combiné avec une modération des taux de TVA**
 - **Approfondissement de la modernisation de l'administration de la TVA : segmentation, télé-procédures, analyse risque**
- **Impulsion régionale nécessaire**



**Merci
pour votre attention**

